

Lettre ouverte au conseil municipal

Au lendemain de son élection en 1981, François Mitterrand rendait à la France, pays des Droits de l'Homme et des Lumières, sa dignité.

En effet, avec courage, clairvoyance et lucidité, **il abolissait la peine de mort.**

Cette peine capitale issue de la barbarie d'autres siècles.

Cette loi du talion remise en cause depuis des générations par les philosophes, les sociologues et les criminologues.

Cet archaïsme engendrant suppliciés et bourreaux.

Cette boucherie indigne d'une société souhaitant placer le respect de l'homme comme valeur primordiale.

Cette peine, donc, ne disparut que par la volonté politique d'un président éclairé et de l'équipe qui l'accompagnait.

Cette avancée, comme tant d'autres, ne fut imputable qu'aux seuls combats d'une gauche dynamique et volontaire.

Il le fit avec courage, dans une France qui, à 70 % d'après les sondages, désirait conserver la peine de mort. L'élimination physique des criminels semblant générer un « **sentiment de sécurité** ».

Avec lucidité, puisque cette pratique s'abolit d'elle-même dans la plupart des véritables démocraties, résultat d'une prise de conscience collective, à laquelle la France a donc participé, même tardivement.

Et clairvoyance, puisque aujourd'hui l'abolition de la peine de mort est une des conditions requises, et sine qua non, à l'entrée dans l'Union Européenne.

A ce titre, c'est non seulement la France, mais l'humanité toute entière qui faisait en bond en avant à la suite de cette décision.

Malheureusement les sociétés, au cours de leur histoire, accomplissent autant de progrès en matière de Droits de l'Homme qu'elles commettent de fâcheux retours en arrière.

Le totalitarisme finit toujours par s'immiscer dans ce qui nous est présenté comme des progrès de la sécurité, mais qui remettent toujours en cause la liberté individuelle.

Nous demandons à la nouvelle équipe du conseil municipal, de faire preuve des mêmes courage, clairvoyance et lucidité en supprimant la vidéosurveillance dans la ville de Colombes, dans les plus brefs délais. Pour Colombes, pour la France, pour l'Humanité.

C'est un devoir d'homme libre, soucieux de construire une société où le civisme et la convivialité, soutenus par l'égalité pour tous et la solidarité économique et sociale, seront les garants d'une réelle sécurité, où le citoyen n'est pas considéré comme un suspect potentiel vivant en liberté surveillée, d'une sécurité dont le coût grève d'autres budgets alloués à des préventions bien plus efficaces de la délinquance, et enfin, d'une sécurité ne permettant aucune dérive totalitaire.

Dernier avatar technologique que ne renierait ni la Gestapo ni la Stasi, fantasma sécuritaire des sociétés totalitaires : **la vidéosurveillance** est née.

Prenant ainsi le relais de la surveillance policière des faits et gestes des citoyens dans l'espace public.

Sans nous étendre longuement sur le sujet, nous citons seulement un communiqué de la Ligue des Droits de l'Homme Toulouse, datant du 24 décembre 2005 :

« La section toulousaine de la Ligue des Droits de l'Homme souligne que les expériences réalisées tant à l'étranger qu'en France indiquent toutes que la mise en place de vidéosurveillance dans l'espace public n'aboutit généralement qu'à un déplacement des phénomènes de délinquance, **sans efficacité réelle** en termes de prévention, particulièrement en ce qui concerne les atteintes aux personnes, cela malgré des investissements financiers particulièrement lourds.

Ce faisant, elle estime que l'inefficacité de tels procédés ne justifie en rien les **atteintes à la vie privée** et aux **risques de dérives** quant au respect des libertés individuelles qu'ils entraînent, notamment en ce qui concerne le droit de tout citoyen à l'anonymat et à la liberté de circulation.

Elle dénonce le fait que ces mesures s'inscrivent dans un contexte plus général d'**atteinte à l'État de droit**, par l'utilisation de moyens disproportionnés par rapport aux buts poursuivis, ainsi qu'à des détournements de finalités, conduisant à un **véritable dévoiement de la notion juridique de sûreté.** »

Tout est dit !

Nous ignorons ce que déclarent les représentants de la Ligue des Droits de l'Homme de Colombes, dont un représentant siège au conseil municipal.

Toutefois, nous, GAUCHE CITOYENNE, interpellons le conseil municipal de Colombes prenant aujourd'hui ses fonctions :

